L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: rue de Chartres No. 73. | NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 10 JUILLET 1888. | 61me Année

Dateur & Dennet, Propriétaires-Editeurs

Entered at the Post Office at New Orleans, La. a Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS
MARDI, 10 JUILLET 1888.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$2 00

Renferme deux feuilletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Renferme deux feuilletons.

☞ Pour les petites annonces de Demandes Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

La Convention d'immigration, le 7 août, à la Nouvelle-Orléans.

Il n'y a que deux moyens de venir à bout de préjugés invétérés, comme il en règne beaucoup trop au sein de l'humanité. Le premier consiste à attendre, avec patience, du temps et de l'expérience, le redressement des erreurs qui se propagent, des sottises qui se débitent — expédient un peu lent, qui réussit à la longue, quand, toutefois, la victime ne meurt pas ou n'est pas ruinée, avant que la vérité se soit fait jour. C'est le procédé que nous avons employé, jusqu'aujourd'hui, contre les idées grossièrement erronées, souvent, contre les calomnies que l'on colporte, à plaisir, sur notre sol, sur notre climat, et il faut convenir que nous n'avons pas beaucoup à nous louer du résultat. Le thermomètre a beau parler tous les jours en notre faveur; nos hôpitaux ont beau rester vides et nos médecins, sans clientele, les faux bruits ont cours comme auparavant, le préjugé n'est guère moins vivace qu'il y a vingt-cinq ans.

Il est un second moyen, plus hardi plus expéditif, dont le succès est aussi rapide que certain et qui ne manque presque jamais son coup. Il consiste à aller droit au but, à attaquer l'ennemi de front. Il exige plus d'énergie, plus d'activité que le premier, mais la promptitude de la réussite vient donner une ample compensation aux peines que l'on s'est données. C'est celui que préconise le colonel Moorman, le nouveau président de l'association d'immigration de l'Etat; c'est celui qu'il vient de proposer, celui qu'a adopté l'association et auquel tous nos citoyens les plus éclairés donnent une adhésion éclatante qui fait autant honneur à leur intelligence qu'à leur patriotisme.

On sait quelles fausses idées on a, au loin, de la Nlle-Orléans. A partir des premières grandes chaleurs, le séjour en devient impossible; c'est un foyer de maladies infectieuses, un pays de pestiférés. Quand un étranger a été appelé ici pour quelques affaires, il s'empresse, dès les premiers jours de juin, de boucler ses malles, et il court bien vite passer l'été dans des régions plus favorisées du ciel—dans le Nord dans l'Ouest. Il souffre peut être beaucoup plus de la chaleur à St Louis, à New-York qu'à la Nouvelle-Orléans, mais il a évité l'opinion; sa faute, absurde aux yeux de la raison et de l'expérience, est correcte au point de vue du préjugé. Inutile à dessein de protester; vous aurez tort. d'avoir les tables de mortalité qui prouvent, chiffres en main, qu'il y a, chez nous, moins de décès que dans les villes dont nous venons de parler: tout cela n'aux —de démontrer que la ville est plus saine en été qu'en hiver; c'est le plus impudent des paradoxes.

Si vous rencontrez quelqu'un d'étranger, revenu de cette ridicule opinion, c'est qu'une mésaventure commerciale ou autre l'a cloué, fatalement, à la Nouvelle-Orléans; il a vu arriver le mois de juillet, la terreur dans l'âme; au mois d'août, il a fait son testament, en attendant la peste, qui s'est obstinée à ne pas venir. A la mi novembre, il est tout étonné de n'avoir pas laissé ici ses os. En décembre, le malade imaginaire est tout-à-fait guéri; il se sent même un peu mieux portant qu'il ne l'était d'ordinaire, ailleurs, à la même époque de l'année, et il jure bien de ne plus retomber dans une erreur dont il reconnaît la fausseté.

La conversion est complete, mais elle est solitaire; le néophyte n'a d'action que sur le petit groupe qui l'entoure. A ce taux là, il faudrait un siècle pour réformer l'opinion. C'est pour brusquer cette réforme, pour précipiter cette révolution, que le colonel Moorman veut frapper un grand coup. Il appelle, à la Nouvelle Orléans, une Convention d'immigration, juste à l'époque où tout le monde l'a généralement fuie—les uns par terreur, les autres par bon ton, la masse par pose plutôt que par conviction.

Le projet est hardi, nous l'admettons: il y a quelques années, il eût été téméraire; peut être eût il été plus funeste qu'utile. Le préjugé n'était pas encore entamé, il régnait sans conteste. On n'avait pas encore visité la Cité du Croissant en masses compactes. L'Exposition n'avait pas encore eu lieu et quoi qu'on en dise, l'Exposition a fait beaucoup de bien: elle a contribué à dissiper beaucoup d'idées fausses, beaucoup d'ignorances, à éclairer beaucoup de points obscurs. Au point de vue administratif, nous n'y avons pas gagné; au point de vue du sol, du climat, des ressources du pays, nous avons remporté une éclatante victoire. C'est de là que datent les timides tentatives de déplacement d'habitants du Nord qui ont osé s'aventurer dans nos campagnes du sud-ouest.

Aujourd'hui, dans l'entreprise de M. Moorman, il y a encore de la hardiesse, mais il s'y trouve beaucoup plus d'habileté, et le colonel travaille avec sûreté. Nous n'en donnerons pour preuve que les lettres innombrables d'adhésion qui lui arrivent de toutes parts—du Nord comme du Sud, du dehors comme de l'intérieur de la Louisiane. Il ne s'agit plus de convoquer les Louisianais de naissance ou d'adoption, de leur demander de faire l'éloge du pays où ils sont nés, où ils ont passé une grande partie de leur existence; une pareille mesure prouverait peu de chose, elle ne ferait pas avancer la question d'un pas. C'est aux hommes du Nord, qui sont venus parcourir le pays et savent ce qu'il vaut; c'est à ceux qui sont établis parmi nous depuis peu de temps, qu'est confiée cette besogne. Evidemment, cette assemblée sera armée de toutes sortes de documents, de statistiques; elle en fera un relevé général, qu'elle soumettra, solennellement, aux populations qui sont encore hésitantes. Comment douter d'un témoignage donné, spontanément, en masse, par des hommes qui n'ont pas les préférences, les préjugés, si l'on veut, des natifs qui devraient, plutôt, céder à des tendances, à des partis-pris opposés, et, par conséquent, apporteront dans leur jugement une indiscutable impartialité? Si—ce dont nous ne pouvons douter, en présence de l'énorme quantité d'adhésions qui arrivent, chaque jour, au colonel—l'assemblée d'hommes du Nord, convoquée pour le 7 août, au Grunewald Hall, est nombreuse, le triomphe sera complet; le châtiment infligé au préjugé, à la calomnie, à l'erreur volontaire ou naïve, sera terrible. La dernière barrière qui sépare les deux sections de l'Union sera, à tout jamais, abaissée. Ce ne sera plus une chose monstrueuse, ou tout au moins dangereuse, pour un homme du Nord, de quitter ses glaces, ses frimas, son sol ingrat, pour venir s'établir en Louisiane et y grossir son avoir. Le problème de l'immigration sera résolue.

On nous affirme que les compagnies de chemins de fer prêtent la main à l'œuvre de M. Moorman et sont disposées à accorder certaines faveurs aux délégués à la Convention. Nous n'avons pas de peine à le croire; elles sont éminemment intéressées au succès; elles ont la perspective de voir doubler leurs affaires. Tout annonce donc une réussite; nous devons tout cela à l'initiative énergique du Col. Moorman, et le pays, qui n'a pas perdu la mémoire du cœur, saura s'en souvenir, en temps et lieu.

M. Ben Onorato.—Les ventes d'immeubles aux enchères publiques attirent, on le sait, une affluence considérable, le samedi à la Bourse des Encanteurs, avenue St-Charles, 72. Les capitalistes s'y rendent régulièrement, mais regrettent fort que les criées se fassent toutes à la même heure, ce qui, nécessairement, les empêche de les toutes entendre. Pour obvier à cet inconvénient et dans l'intérêt de ses clients et des enchérisseurs, M. Ben Onorato, à partir du 14 juillet prochain, fera ses criées à onze heures et demie. Cette judicieuse mesure du populaire encanteur recevra, nous en avons l'assurance, l'approbation des nombreux et fidèles habitués de la Bourse.

L'Ague Cure d'Ayer est un spécifique infaillible pour les maladies miasmatiques et bilieuses.

LOUISIANE.

Le *South*, Plaquemine, paroisse Iberville, du 7 juillet:

La pluie continue toujours à tomber. Beaucoup trop d'eau! pas assez de soleil!

—M. J. H. Denham nous a envoyé trois tiges de cannes à sucre, dont la plus haute a 7 nœuds, dont 5 sont rouges et bien développés. C'est une rareté, à l'époque actuelle de l'année, et promet pour l'automne.

—M. D. H. Castle nous a apporté une autre tige prise, au hasard, dans un champ de souches; elle a 7 nœuds rouges, bien développés, et plus de 3 pieds de haut.

M. Castle a vingt-cinq acres de cannes de ce genre; il n'aura pas de peine à obtenir le ruban bleu. Il a loué l'habitation Nevada pour plusieurs années.

—M. P. O. Charleville, de Grosse Tête, nous a appris, cette semaine, que toute la population de cette région est en parfaite santé, mais que les récoltes laissent à désirer.

Le *Courrier*, Opelousas, paroisse St-Landry, du 7 juillet:

Les ondées ont été moins abondantes et moins fréquentes, cette semaine, que la précédente.

Nos planteurs ont pu, plus aisément, nettoyer leurs champs de coton des herbes qui les encombraient.

—Nous lisons, dans le *Town Talk*, d'Alexandrie:

Nous avons reçu la visite de M. Lacy, propriétaire de la fameuse pépinière de Mount Hope, Washington. Il nous a fait présent d'une petite branche portant 15 poires Leconte extrêmement appétissantes. Il a, dans son verger, des poiriers Leconte, qui lui rapporteront, cette année, quinze boisseaux de poires. A cinq ans, les arbres lui donnent huit boisseaux. Les poiriers Keiffer rapportent au bout de quatre ans.

On a offert, dernièrement, à M. Laly, de son enclos de poiriers qui se compose de 7 acres, $5,000; il a refusé. Quel revenu se ferait la Louisiane, si elle se livrait à cette culture!

Le *Courrier*, Houma, paroisse Terrebonne, du 7 juillet:

Toujours de la pluie, toujours, par conséquent, de mauvaises herbes. Nos chemins sont impraticables dans quelques parties de la paroisse.

—Plusieurs de nos planteurs, moins affligés que leurs voisins par les pluies, ont achevé leur sarclage et tout est, chez eux, en bon état. La plus grande partie, cependant, attendent un temps favorable pour faire passer la charrue dans leurs champs.

—Depuis que le bayou a été dragué et creusé, on remarque qu'il n'y a qu'un point du bayou où les pompes à incendie peuvent obtenir de l'eau. C'est au pied de la rue Church. Ne serait-il pas bon que l'on creusât un courant d'eau, au pied de chaque rue, pour rendre possibles les approvisionnements d'eau.

C'est une recommandation à faire à nos édiles.

—Marié, par le Rév. Père Foyet, M. Ch. Oliver à Mlle Eva Edwards.

—Un meeting est convoqué, par le maire, pour lundi prochain, à 6 heures du soir, afin d'aviser aux moyens d'établir un chemin de fer de Donaldsonville à Lockport. La réunion sera nombreuse. On entendra de plusieurs orateurs.

La *Sentinelle*, Thibodaux, paroisse Lafourche, du 7 juillet:

Les planteurs continuent à se plaindre des pluies; les opérations de leur sarclage sont devenue impossibles. En quelques endroits seulement, on a pu travailler la canne. C'est un bonheur pour eux: bien d'autres n'ont pas eu la même chance.

Le *Foyer Creole*, Convent P. O., paroisse St. Jacques, du 7 juillet:

Malgré le grand besoin de beau temps qui se fait sentir, les orages ont de nouveau inondé les champs, cette semaine, et le peu de travail qui reste à y faire a été interrompu. Le riz profite de ce temps, qui lui est favorable, et déjà sa grappe se remplit.

—Tous les membres étaient présents à la séance régulière du Jury de Police, qui a eu lieu jeudi.

Le salaire mensuel de cinq piastres accordé aux syndics des divers "wards" a été supprimé.

La charge des chemins publics a été confiée à l'inspecteur, qui recevra une compensation de six cents piastres par an.

Le comité chargé de faire l'inspection des livres du trésorier a accusé une balance de $1,497 37 1/2 au crédit de la paroisse, à la date du 2 juillet.

Dans son rapport l'inspecteur des levées nous apprend qu'il y a 90 dalles à riz insérées dans les levées de la paroisse; que la plupart sont construites d'après le plan des ingénieurs et celui du jury de police, et qu'elles sont en bon état.

L'inspecteur a annoncé que depuis sa nomination, il a tué 20 cochons qui détérioraient les levées.

M. Subra, l'acquéreur du ferry du collége, s'étant plaint des dommages que lui cause un nommé Henry Gray en faisant les traversées à prix réduits, l'avocat de district a été autorisé à prendre les mesures nécessaires pour protéger les droits du plaignant.

Le salaire du plaignant a été réduit à $500 par an, et celui du secrétaire à $300.

Le *per diem* des membres du jury de police a été fixé à $3 par séance.

La proposition du Dr. J. O. Bertin demandant une compensation de $800 par an pour ses services comme coroner et médecin de paroisse, a été repoussée. Le jury de police s'occupera, de nouveau, de cette question.

Le jury de police se réunira, mardi prochain, à la maison de cour.

—Joseph A. Nicholas, le greffier élu de la 22me cour judiciaire, n'ayant pu se procurer une caution et remplir les formalités exigées par la loi, le gouverneur Nicholls vient de nommer M. L. A. Pellerin pour le remplacer.

Dans les récentes élections d'Etat, M. Pellerin avait reçu 1488 voix et son concurrent, Nicholas, 1526 voix.

Le choix d'un successeur devenait donc facile, surtout si sa popularité était prise en considération.

Le *Pionnier*, Napoléonville, paroisse Assomption, du 7 juillet:

Quand on est journaliste, et même sans être journaliste, on se répète bien un peu et l'on répète aussi les autres.

Que voulez-vous.

Répéter est souvent nécessaire, et il n'est point défendu de redire ce que vos voisins disent, surtout quand c'est bon, et de propager ce qui vous semble utile et profitable.

Mais la culture varie, pour la Louisiane comme pour toute autre région où elle est possible, est positivement une vérité.

Ajoutons que l'éducation publique et l'école—car l'école est la nourriture de l'esprit—rendent la solution du problème parfaite.

Si Sancho Panza, le héros positif de Cervantes et le grand diseur de proverbes avait à parler en la circonstance, il dirait:

"Il faut toujours avoir plusieurs cordes à son arc."

"La souris qui n'a qu'un trou est bientôt prise."

L'on ne vit pas seulement de sucre et de coton.

Et si l'on put autrefois appeler le coton Roi, le temps en est passé, et la canne à sucre elle-même n'est pas une Reine absolue.

L'homme heureux, à l'heure actuelle, ou qui peut l'être avec de l'intelligence, du travail et de l'économie bien entendue, c'est le fermier de tous les produits et de tous aliments.

Sur la ferme—et la plantation peut en être une, deux, cinq, dix et souvent vingt—il faut produire tout ce qui se mange, tout ce qui nourrit, tout ce qui alimente. Les hommes et les bêtes doivent y trouver l'alimentation et la boisson. Ils seraient malheureux et misérables s'ils étaient obligés d'aller chercher leur nourriture ailleurs, leur maïs, leur pain, leur viande, leurs œufs, leurs poules, leurs canards, leurs fruits, leurs légumes et leur fourrage.

Nous connaissons de très bonnes ménagères qui sont très heureuses:

Maïs, riz, pain, viande, œufs, poules, canards, lait, beurre, fromage, choux, carrottes, légumes de toute sorte et de toute saison, fruits, etc., rien ne leur manque. Elles ont tout cela *at home*, comme on dit en anglais, et jamais elles besoin d'acheter une tête d'ail ou d'emprunter une queue d'échalotte.

Tout faire chez soi, voilà le secret de la ferme, du fermier et du bien-être.

—Nous ne pouvons pas nous dispenser de dire—avec plaisir, assurément—que notre paroisse a maintenant l'honneur d'être à son rang et à sa place grâce aux deux représentants qu'elle s'est donnés à la dernière élection, MM. LeBlanc et d'Ossat.

Ces deux hommes honorables ont toute la dignité qui convient à des représentants, comme aussi toutes les connaissances et tout le jugement nécessaires aux législateurs.

Et ils se sont, comme nous l'avons déjà dit et comme nous le répétons, sérieusement préoccupés de l'importante question de notre bayou, pensant avec raison que la solution de ce problème d'intérêt général valait mieux qu'une de ces misérables petites lois auxquelles les législateurs se plaisent souvent à attacher leurs noms, mais qui vivent l'espace d'un matin.

Ce ne sera point leur faute si le Congrès est injuste; et si le Lafourche ne subit pas les améliorations nécessaires, nous n'aurons à leur reprocher ni la volonté, ni la bonne volonté, ni les efforts.

Car MM. LeBlanc et d'Ossat ont fait leur devoir.

Nouvelles diverses de France.

La Chambre des députés—ainsi que nous l'avons annoncé—a voté les crédits demandés par les différents départements ministériels, en vue de leur participation à l'Exposition universelle de 1889. Voici comment la dépense se répartit entre les divers ministères:

	Francs.
Instruction publique	400,000
Beaux-Arts	1,159,000
Travaux publics	185,000
Guerre	800,000
Marine	314,612
Colonies	585,000
Intérieur	160,000
Algérie	300,000
Affaires étrangères	50,000
Agriculture	1,685,000
Commerce	45,000
Justice	47,000
Finances	200,000

Une réunion des comités légitimistes de Paris et de province a été tenue le 22 juin, à l'hôtel de la Société de géographie, boulevard Saint-Germain. Environ cent délégués y assistaient. Des drapeaux blancs semés de fleur de lis d'or flottaient au-dessus du bureau, qui était composé de M. Maurice d'Andigné, assisté de MM. de Jonquières et J. de Cathelineau. Au moment où M. Hermont prenait la parole, deux assistants ont déployé une bannière sur laquelle on lisait: "Dieu et le Roy: l'Anjou au duc d'Anjou!" M. Hermont s'est attaché, d'abord, à démontrer que la vraie France ne date pas des deux dynasties mérovingiennes et carlovingiennes. C'est, d'après l'orateur, le régime de saint Louis et de Louis XIV qui fit la France grande et forte. Le souverain ne se disait pas alors, comme le fit plus tard, "l'usurpateur" Louis-Philippe: "roi des Français," mais: "roi de France." "Le roi était possesseur d'un territoire et non d'un troupeau d'hommes, sur lesquels il n'exerçait que le pouvoir paternel d'un chef de famille." En terminant, M. Hermont a vivement affirmé la légitimité des droits au trône d'un prince étranger, mais de race française. "En ce qui concerne le comte de Paris, a-t-il conclu aux applaudissements de l'auditoire, j'espère bien qu'il ne régnera jamais et qu'il passera à la postérité sous le nom de comte Zéro."

M. Barthélemy Carme, délégué des légitimistes des Bouches-du-Rhône, a déclaré ensuite, dans un discours légèrement confus, que la révolution de 1789 était l'œuvre de Louis XVI et qu'il en célébrerait volontiers le centenaire, si 1793 n'avait pas suivi....

MM. Guillaume Véron et de Jonquières ont recommencé après M. Hermont, et dans les termes les plus vifs, le procès des d'Orléans. Enfin, M. Maurice d'Andigné a prononcé quelques paroles dans le même sens et a donné lecture de l'ordre du jour suivant, qui a été approuvé à l'unanimité:

"Les légitimistes réunis le 22 juin 1888, à l'hôtel de la société de géographie, remercient le chef de la Maison de France d'avoir affirmé publiquement ses droits et ceux de la maison d'Anjou, et ils déposent respectueusement l'hommage de leur soumission et de leur inaltérable fidélité aux pieds du roi et de la reine."

Le ministre de l'intérieur a envoyé aux préfets une circulaire les invitant à appliquer rigoureusement les mesures répressives concernant la vente sur la voie publique d'ouvrages et publications obscènes.

La deuxième section du Conseil supérieur de l'Assistance publique (Secours aux indigens malades; hôpitaux) s'est réunie au ministère de l'intérieur, sous la présidence de M. le docteur Rochard. Après une discussion approfondie, elle a, conformément aux propositions du gouvernement, adopté, à l'unanimité, le principe que l'assistance aux indigens malades devait être obligatoire.

On prête à M. le baron de Mackau, membre du comité d'action de la Ligue de la consultation nationale, l'intention de fonder un journal qui deviendrait l'organe attitré du comité de la rue de Bourgogne, dit comité des Douze.

M. le contre-amiral Alquier, membre du conseil des travaux de la marine, était, le 22 juin, à Toulon, où il étudie les moyens d'un essai de mobilisation de la flotte.

Pendant la semaine du 7 au 14 juin 1888, la Société générale des téléphones a inscrit 15 nouveaux abonnés à Paris et 6 dans les départements.

Paris compte actuellement 5,700 abonnés et les départements 2,455, soit en tout 8,155 abonnés.

Depuis la guerre de Crimée, c'est-à-dire depuis trente-trois ans, le Parlement anglais a voté la somme de huit cents millions sterling (soit plus de 20 milliards de francs) pour l'entretien de son armée et de sa flotte.

Dans la séance du 22 juin, du Conseil municipal de Paris, M. Navarre a questionné M. le préfet de police sur l'ordonnance du 8 juin 1888 concernant les chiens.

Il a dit que cette ordonnance a donné lieu à de nombreux abus. Des gens sans aveu arrêtent les chiens et les conduisent à la fourrière, à seule fin de toucher une prime. L'orateur a demandé que les chiens errants ne puissent être arrêtés que par des agents commissionnés par la préfecture de police ou reconnus par elle.

M. le préfet de police, après avoir rappelé comment et dans quelles circonstances l'ordonnance dont il s'agit fut rendue, a déclaré qu'il y a à Paris 70,000 chiens qui paient la taxe, et à peu près le même nombre qui ne la paient pas, c'est-à-dire des chiens errants; que depuis le 1er janvier 12 personnes sont mortes de la rage.

Il a donné l'assurance que l'arrêté continuera à être sérieusement appliqué; les gardiens de la paix doivent saisir ou faire saisir les chiens errants par les personnes qu'ils trouvent au moment voulu à leur disposition. Il est matériellement impossible de procéder autrement.

M. Levraud a déposé une proposition invitant la préfecture de la Seine, chargée du recouvrement de l'impôt sur les chiens, à délivrer, en même temps que la quittance de la taxe, une médaille destinée à être placée au collier du chien.

Cette mesure devrait être appliquée à partir du 1er janvier 1889. Tout chien non porteur d'une médaille serait saisi et conduit à la fourrière.

Cette proposition a été adoptée, et le renvoi à la commission a été ordonné pour ce qui concerne le crédit nécessaire à la confection des médailles.

La seconde ligne de Paris à Bruxelles est à peine ouverte, que l'on parle déjà d'en installer une troisième. Ce projet serait, d'ailleurs, d'une réalisation assez facile, car on pourrait utiliser la ligne qui existe actuellement entre Paris et Lille, et il suffirait de la prolonger de Lille à Bruxelles.

On s'occupe également de la ligne de Bruxelles à Amsterdam, et l'on espère en commencer prochainement la construction. Cette dernière communication permettrait l'échange des correspondances téléphoniques entre Paris et Amsterdam.

Le ministre des travaux publics vient d'homologuer:

1. Un tarif commun d'exportation pour le transport des poires et pommes à cidre, par wagon chargé d'au moins 5,000 kilog. d'Avranches, Fécamp, Laval, etc., à Batilly-frontière et Igny-Avricourt frontière;

2. Un tarif commun d'exportation pour les mêmes transports effectués de Clères et de Serqueux à Batilly-frontière;

3. Un tarif commun d'exportation concerté entre les Compagnies du Midi, d'Orléans et du Nord de l'Espagne, pour le transport des sucres raffinés ou candis, en cadres, caisses ou tonneaux par expédition d'au moins 5,000 kilog. de Paris-Ivry à diverses gares espagnoles. Ce tarif a pour but de favoriser l'exportation française sur le marché espagnol;

4. Un tarif présenté par la Compagnie du Nord, tendant à l'addition à titre temporaire dans le tarif des ports de mer d'un prix de 4 fr. par tonne (frais de gare compris) pour le transport des rails d'acier par wagon complet d'au moins 10,000 kilog., de Lourches et de Valenciennes à Dunkerque;

5. Une proposition de la Compagnie d'Orléans ayant pour objet d'insérer dans son tarif spécial D No 12 un nouveau paragraphe comportant un prix de 5 fr. 50 par tonne (frais de gare compris) pour le transport des roches feldspathiques en vrac par chargement d'au moins 5,000 kilog. par wagon, de Laval-Franche à Mehun-sur-Yèvre.

Le ministre des travaux publics vient d'adopter également une proposition de tarif de la Compagnie P.-L.-M., ayant pour but de permettre aux glycérines en fûts et aux huiles d'olive en caisses d'arriver à Paris dans les mêmes conditions que les produits similaires de la rivière de Gênes, en utilisant le Saint-Gothard.

Nous lisons, dans la *Liberté* du 23 juin:

M. le président de la République a offert un dîner intime aux docteurs Tré[illegible], Lannelongue, Labbé et Roux, [illegible] major des enfants de troupe de Rambouillet, à l'occasion du rétablissement du général Brugère.

Un vaisseau de guerre brésilien est en route de Rio Janeiro à Bordeaux, où l'Empereur et l'Impératrice s'embarqueront pour leur retour, vers le milieu de juillet.

La Chambre des communes a adopté, hier, en troisième lecture, le bill relatif à la modification de la taxe sur les vins en bouteilles. Le vote n'a donné lieu qu'à quelques observations sans portée. Lors de la seconde lecture, M. Goschen avait déclaré que ce projet était dû à l'initiative spontanée du cabinet et qu'il n'était pas la conséquence de négociations avec le gouvernement français. Ce n'est peut-être pas exactement ce qui résultera de la publication de communications échangées entre lord Salisbury et M. Waddington; mais il est vrai que M. Goschen n'y a eu aucune intervention directe, ce qui l'autorise sans doute à s'exprimer ainsi. Cette affaire n'a, du reste, jamais préoccupé sensiblement le gouvernement anglais, qui a des soucis et préoccupations beaucoup plus importants. En effet, le succès des gladstoniens dans les dernières élections a vivement impressionné les libéraux dissidents, qui commencent à s'éloigner de lord Salisbury. Le ministère eût déjà été renversé plusieurs fois, au cours du débat sur la loi d'administration locale, s'il n'avait pas esquivé la question de cabinet. Mais, pour éviter la bataille, il a été obligé de laisser passer des amendements qui changent toute la physionomie du projet; il en est ainsi particulièrement d'une disposition faisant entrer la police dans les attributions des corporations électives, disposition qui produit un effet contradictoire dans un projet dont le double but est de centraliser l'autorité et de décentraliser l'administration.

Le général Bonnet—dit le *Temps*—a été, comme nous l'avons annoncé déjà, atteint d'un accès d'aliénation mentale, et interné à l'asile de Charenton.

Les journaux de Bergerac, où le général commandait la 47e brigade d'infanterie, commentent cet événement et donnent quelques renseignements dignes d'intérêt:

"Nous tenons de source absolument certaine, dit le *Journal de Bergerac*, que la maladie dont est atteint l'honorable général est due à deux blessures à la tête, reçues en Crimée et en 1870, qui se sont rouvertes il y a quelque temps, à la suite d'une chute de cheval; toute autre version est complètement erronée."

Selon l'*Eclaireur*, la cause du mal serait les quatre deuils successifs qui viennent d'éprouver cruellement le général. Il a perdu, en effet, durant ces dernières années, quatre enfants.

Ajoutons que, né à Castelnaudary, le 24 août 1833, le général Bonnet compte trente-cinq ans de services, six campagnes, trois blessures et une citation.

Les habitants de la Prairie-au-Duc sont—lisons-nous dans le *Phare de la Loire*—sous le coup d'une émotion causée par une série de onze décès qui ont atteint, depuis le 1er juin, les ouvriers de l'usine de M. Leblanc, fabricant d'engrais, rue La-Noue Bras-de-Fer.

Tous les ouvriers morts succombaient des suites de pneumonie, que les uns supposaient causée par la trituration des phosphates et des poudrettes, d'autres par un bateau de provenance anglaise, dont on avait déchargé le contenu au commencement du mois, et qui aurait apporté, en même temps que sa cargaison de guano, les germes de la maladie à laquelle tant de victimes succombaient.

M. Leblanc réunit une commission de trois médecins pour rechercher si les conditions hygiéniques de son usine étaient la cause des décès. Ils conclurent qu'elles n'étaient pas mauvaises.

On a dû chercher ailleurs, et l'on a fini par découvrir la raison de ces morts étranges et répétées. C'est parce que les ouvriers, en sueur, venaient boire au "timbre de refroidissement," bassin réfrigérant dans lequel on entretient, pour les besoins de l'usine, de l'eau à une température toujours très basse.

Les journaux de Paris, du 24 juin nous apprennent que la commission de recensement de la Charente s'est réunie et a proclamé les chiffres suivants pour l'élection législative du 17 juin dernier:

Inscrits: 117,917.—Votants: 76,770.

Bulletins blancs	537
Bulletins nuls	53
MM. Gellibert des Seguins, bonap	31,439 voix
Lazare Weiller, rép	23,993
Déroulède, boulan	20,674

Voici les résultats qui avaient été transmis par le télégraphe, le 18 juin:

Inscrits: 111,835.—Votants: 76,400.

MM. Gellibert des Seguins	31,401 voix
Lazare Weiller	23,980
Déroulède	20,656

En comparant ces chiffres, on peut se convaincre de l'inexactitude de la nouvelle publiée d'après laquelle on aurait attribué à tort, le premier jour, à M. Gellibert des Seguins 1,000 voix et à M. Weiller 1,700 voix de plus que l'un et l'autre n'en avaient réellement obtenu.

Mme Carnot, accompagnée de deux officiers de la maison militaire de l'Elysée et de MM. Jules Comte, directeur des bâtiments civils, et de Gourlet, conservateur des palais nationaux, est allée de nouveau visiter le palais de Fontainebleau.

A son retour à l'Elysée, il a été décidé, en principe, que M. le président de la République irait, pendant l'été, habiter le palais, dont il occuperait l'aile dite de Louis XV.

La préfecture de la Haute-Vienne fait procéder à une enquête au sujet d'une petite épidémie dont ont été atteints une trentaine d'habitants de Saint-Victurnien et de la Barre-de-Veyrac, qui se plaignent de violentes coliques dont ils ne peuvent s'expliquer l'origine. Des échantillons de boissons, d'aliments et d'ustensiles de cuisine sont soumis à une analyse chimique.

Plusieurs médecins, dit la *Gazette du Centre*, pensent qu'il se pourrait que l'on fût simplement en présence d'une épidémie de coliques sèches, dites coliques du Poitou, qui sont assez fréquentes dans la contrée.

Italie.

Le 22 juin, à la Chambre des députés, on a discuté le budget.

M. Branca a dit que les prévisions du ministre des finances sur les tarifs douaniers ne se sont pas réalisées, par suite de la politique douanière du gouvernement, qui a fermé la frontière à un grand nombre de productions étrangères sans favoriser la production nationale.

M. Magliani a réfuté les affirmations de M. Branca et défendu la politique économique du ministère, dont il a assumé la complète responsabilité.

M. Colombo a reconnu que de nombreux mécomptes ont été causés par ce fait que le tarif général avait été établi en prévision d'un accord avec la France.

M. Luzzatti a appuyé les déclarations de M. Colombo et réclamé aussi l'abolition ou la réduction du droit d'exportation sur le soufre.

Le comité de participation des Italiens à l'Exposition universelle de Paris a adressé, le 21 juin, une circulaire aux producteurs italiens, industriels ou artistes, les invitant à répondre, franchement, à son appel et à seconder son œuvre, qui ne tend qu'à resserrer les liens qui unissent les deux peuples, auxquels l'avenir réserve encore les nobles couronnes des fraternelles corporations.

"Les étudiants français qui ont assisté aux fêtes de Bologne, à leur arrivée à Vintimille, ont adressé à leurs camarades italiens une dépêche pour les remercier de nouveau de l'accueil sympathique qu'ils ont reçu à Bologne.

"La dépêche se termine par les mots de: "Vive l'Italie!"

Par son pouvoir curatif hautement concentré, la Salsepareille d'Ayer est le remède pour le sang le meilleur et le plus économique.

SERVICE FUNÈBRE.

Une messe funèbre sera célébrée le jeudi 12 juillet à 7 heures A. M. à la Cathédrale St. Louis pour le repos de l'âme de la VEUVE JOSEPH BAEDA. Les amis et connaissances de la famille sont respectueusement priés d'y assister. 10 juillet—3t

MESSE FUNÈBRE.

Une messe funèbre sera dite à l'Eglise St Augustin, jeudi prochain, à 7 heures du matin, pour le repos de l'âme de PAUL CAZÈRES. Les parents et les amis sont invités à y assister. De la part de la famille. 10 juil—3t

ERNEST C. VILLERÉ,
15 rue Carondelet,
Importateur et marchand de Vins fins, Comestibles de fantaisie. Vins rouges et blancs en caisses et en barriques, Cognacs, Sherries, Vins de Porto, Rums, Gins, Vins de la Californie, Cordiaux, etc. Champagnes de Delbeck & Cie., Whiskies célèbres de Cahn, Belt & Cie. 10 déc—1an

Changement de local.
Changement de local.
ELKIN & Cie.,
100.....Rue du Canal.....100
Devant changer de local, nous offrons notre grand et complet assortiment de
Tapis, Nattes ET TOILES CIRÉES
aux prix les plus réduits.
Les personnes voulant se [illegible] de la modicité de ces prix et désireuses d'examiner nos marchandises sont invitées à le faire dans les quelques semaines qui suivront. 14 sept

Avis.—Le détenteur du billet No 321, qui a gagné le cheval mis en loterie par la St Bernard Steam Engine Fire Company No 1, est prié de présenter le dit billet au Bureau H. Court [illegible]. A. DARCANTEL, Président. 10 juillet—3t

Bureau de la Crescent City Live Stock Landing and Slaughterhouse Company paroisse St. Bernard, 9 juillet 1888.—A l'assemblée régulière mensuelle du Bureau des Directeurs de cette Compagnie, tenue le 7 du courant, un dividende semi annuel de quatre pour cent a été déclaré payable le ou après le 16 du courant.
Le livre de transfert sera clos à partir de ce jour.
J. NUMA AUGUSTIN, Secrétaire. 10 juillet—8t

Importers Bonded Warehouse Co.—Coin Conti et Peters,—Nouvelle Orléans, 9 juillet 1888.—A l'élection annuelle des directeurs de cette Compagnie, le 2 juillet 1888, MM. CH. F. HOFFMAN, HENRY TREMOULET, ARTHUR BLACHE, H. LANGE et J. C. TREMOULET, ont été élus et, à l'organisation du bureau de direction, ce jour, M. HENRY TREMOULET a été élu président, M. CHS. T. HOFFMAN vice-président, E. A. JOURDAN, secrétaire.
E. A. JOURDAN, Secrétaire. 10 juil—3f

Compagnie d'Assurances Home.—78 rue du Camp—Nouvelle-Orléans 7 juillet, 1888.—A une réunion régulière mensuelle du Bureau de Direction tenue ce jour, un dividende semi-annuel de trois (3) pour cent a été déclaré payable sur demande aux actionnaires.
JOHN G. BYRD, Secrétaire. 8 juil—3t

Bureau de la Compagnie d'Assurances du Sud de la Nlle-Orléans, No 84 rue du Camp—Nlle-Orléans, 2 juillet 1888—A une réunion du Bureau des Directeurs, tenue ce jour, un dividende intérêt semi-annuel de QUATRE (4) POUR CENT a été déclaré, payable aux actionnaires SUR DEMANDE.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire. 4 juil—7t

Bureau de la Compagnie de chemin de fer d'Orléans, coin White et Laharpe.—Nouvelle-Orléans, 3 juillet 1888.—A une réunion spéciale du Conseil de Direction de cette Compagnie, un dividende de deux (2) pourcent sur le capital a été déclaré, sur les gains des trois derniers mois, payable aux actionnaires sur demande.
P. COUGOT, Secrétaire. 4 juil—5t

Banque Nationale Germania.—Nouvelle-Orléans, 29 juin 1888.—A une réunion de la Direction qui a eu lieu ce jour, il a été déclaré un dividende semi annuel de CINQ POUR CENT, payable aux actionnaires sur demande.
J. L. BERCIER, Caissier. 3 juil—7t

Mme Z. FORTIER,
163 .... Rue Roman .... 163.
Vend en boîtes ses médicaments qui guérissent presque toutes les maladies des yeux, explique la manière de les préparer et de s'en servir. En vente chez P. L. Cusachs, pharmacien, rue du Canal, coin Baronne ou à ma résidence, 163 rue Roman, près Dumaine. 14 juin—1m 3 fps

Ayant acheté les machines, les marques, LA CLIENTÈLE, ETC. DE L'ANCIENNE ET CÉLÈBRE
FABRIQUE DE TABAC A FUMER, A CHIQUER ET A PRISER DE DELPIT,
JE SAISIS L'OCCASION POUR ANNONCER QUE JE CONTINUERAI LES AFFAIRES A L'ANCIEN EMPLACEMENT, RUE ST-LOUIS, 13 ET 15, ET SOLLICITE LA CONTINUATION DU PATRONAGE LIBÉRAL DONT LA FABRIQUE A ÉTÉ HONORÉE PENDANT TANT D'ANNÉES.
M. EDWARD B. PEYRONNIN RESTERA A LA TÊTE DU DÉPARTEMENT DE FABRICATION, CE QUI DONNERA AU PUBLIC L'ASSURANCE QUE LES CÉLÈBRES VIEILLES MARQUES DE TABAC A PRISER ET DE TABAC EN GÉNÉRAL SERONT MAINTENUES A LEUR HAUTEUR PRIMITIVE.
LE BUREAU PRINCIPAL ET LES SALLES DE VENTE SERONT A MON MAGASIN, Au coin des rues Gravier et Tchoupitoulas.
TRÈS RESPECTUEUSEMENT, W. R. IRBY. 23 juin—1 mois

TO-KALON.
AVIS AUX FAMILLES.
Vins supérieurs de Californie, que l'on trouvera toujours chez M. Forget, 149 rue Royale; surtout le célèbre vin de M. Crabb. Dîners à son restaurant, 40 rue Dauphine, 50 cents avec une demi-bouteille vin ordinaire; pour 5 cents de plus on a une demi-bouteille de zinfandel. To-Kalon. 17 av 88—1anDF.

C. LAZARD & Cie.,
LES ANCIENS ET POPULAIRES
Marchands de Vêtements Confectionnés,
D'ARTICLES DE TOILETTE ET DE CHAPEAUX.
29, 31, et 33 rue du Canal, coin North Peters, Nlle-Orléans, Lne.
24 oct—87 1an—dim mar jeu sam

$1.00 LA PAIRE!
Bottes à boutons pour petits garçons:
$1.00 LA PAIRE!
Escarpins garnis en vernis, pour dames:
$1.00 LA PAIRE.
Bottines fines en prunelle, pour dames:
$1.00 LA PAIRE.
Bottes à boutons en chevreau, pour fillettes:
$1.00 LA PAIRE.
Pour clore plusieurs consignations, avant la prise de l'inventaire, plusieurs lots de CHAUSSURES
—A—
L'ÉTOILE ROUGE,
25, 50 et 75 cts.
Coin Canal et Passage de la Bourse, Nlle-Orléans, Lne.
3 mars—6 m—sam dim jeu

COMPAGNIE D'ASSURANCE
LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE.
LA PLUS GRANDE COMPAGNIE DU MONDE CONTRE L'INCENDIE.
Plus de $40,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis.
Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompte, aussitôt qu'elles sont justifiées.
Pertes payées pour l'incendie de Chicago - - - - $3,239,091.
Pertes payées pour l'incendie de Boston - - - - $1,427,290.
DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS:
NEWTON BUCKNER, Chairman; RUDOLPH WOLSTE, A. DELVAILLE, JNO. W. LABOUISSE.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident. LAWRENCE F. LOW, Assistant Secrétaire.
12 nov '87—1an

LA PLUS GRANDE MAISON DU SUD.
LEON GODCHAUX.
VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS,
VÊTEMENTS SUR MESURE,
CHEMISERIE, CHAPELLERIE,
BONNETERIE, ARTICLES DE VOYAGE,
81 83 et 85 rue du Canal. Nlle-Orléans.
23déc—1 an dim mer ven

D. MERCIER'S SONS
Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales
Vêtements confectionnés, Chapeaux et Articles de toilette pour messieurs et enfants.
Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.
Coin des rues Dauphine et Bienville, à deux îlets de la rue du Canal, 2me district.
1er nov 87—mar jeu dim—1f

Hôtels et Sources.

HOTEL SIMON,
A ABITA SPRINGS,
Est prêt à recevoir des pensionnaires. On y trouvera toujours tout le confortable possible sous le rapport des chambres, de la table et de la cuisine. L'eau y est délicieuse.
PRIX MODÉRÉS.
20juin—1m

HOTEL DE L'EUROPE
A BILOXI.
M. BOULO prévient ses amis, et le public en général qu'il a disposé sa maison de manière à donner la plus entière satisfaction à ceux qui l'honoreront de leur patronage. On trouvera en tout temps chez lui une excellente table et tout le confort désirable. Ses prix sont très modérés. L'hôtel sera ouvert jusqu'au 15 octobre. 28 av—3m

NOUVEAU STOCK
PERSIENNES
Nouvellement reçues.
A. Brousseau Fils.
23 et 25 rue de Chartres.
TAPIS
Anglais et Américains aux plus bas prix.
CORTICONE, TOILE CIRÉE, LINOLEUM.
Rideaux
Suisses Nottingham Madras Turcoman
RIDEAUX PORTIÈRES ET TRINGLES
NATTES DE CHINE
De toutes sortes et des dernières nuances.
Le plus bel assortiment de Tapisseries et d'Etoffes pour Rideaux. 6 oct—1an

Mathushek Pianos.
Je certifie que le piano Mathushek que j'ai acheté chez M. Werlein et qui me sert depuis deux ans est un instrument réunissant toutes les qualités désirables pour l'exécution et surtout pour accompagner le chant.
Il garde parfaitement l'accord pendant plus d'une année.
J. BOUDOUSQUIÉ.

Mathushek Pianos.
M. Werlein.
Depuis 6 ans que je me sers des pianos Mathushek je puis affirmer qu'ils renferment toutes les qualités désirables. Comme facilités de toucher, sonorité et surtout comme solidité.
MARGUERITE SAMUEL.
6 juil—

LEON QUEYROUZE,
"GROCER" EN GROS,
—Importateur de—
VINS ET LIQUEURS
—Et marchand de—
Produits des Campagnes et de l'Ouest,
97 RUE DECATUR.

F. KROLL. GUS. BRAQUET.
KROLL & BRAQUET
Successeurs de Pierre Dufort,
Entrepreneurs de Pompes funèbres
240......Rue Royale......240
Téléphone 716. 4 juil—1an

DENTISTES.
Extraction de dents sans douleur.
Les prix les moins élevés demandés à la Nouvelle Orléans pour opérations par dentistes de premier ordre.
G. P. Maloney, Dentiste, D. D. S.
Bureau, 110 rue du Canal.
Entre St-Charles et Camp.
Venez examiner mes modèles, vous informer de mes prix et vous faire exhiber ma Médaille pour travaux reconnus supérieurs.
25 oct—

C. E. KELLS & M. VIET.
CHIRURGIENS-DENTISTES
No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre dans le dernier de leur art.
Pose de palais artificiels.

CONSULAT DE FRANCE
A
LA NOUVELLE-ORLEANS.
BUREAUX 195 RUE GRAVIER
Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.
Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er juillet 1888
Liste de publication.

Ardisson Honoré	Juca Bernard
Barbezat Jean Eliza	Knackel Gustave
Boucas Benoît	Labiste Jean Pascal
Borne François	Lalihacar Jean
Bloch Aron	Lagus Jean Marie
Bordenave Paul	Lassaza Pierre
Braquet Marianne	Leaboeuf
Brunjean	Lemonnier Sévérin Léopard
Chédeville Laborgue-Dominique	Meslies Joseph succession de
Charnes François	Miller Max T
Chantel [illegible] l'époux	Montillet Pierre Laurent
Chauvalon Fernand	Noël Oscar Bélisaire
Colné Eugénie	Poujade Henri
Ducasse Marie	Quesnel Victor
Duffard Léalu Bernard	Quesnel Victor Henri
Durand Simon	Rebout
Etienne P Prosper	Rosset
Froment Claude	Royère
Galland Ferdinand	Sava Paul Jules
Garoulas Jeanne	Saux Jean et son fils
Georgel Charles	Ziegler Joseph
Jardillier	Zitonn Marie
Jayet Gaspard	

LETTRES.

Trépier Philippe	Delbruck Georges
Cavalier Mme Fanny	Zoté Eugène

N. B.—Afin d'éviter des retards dans la transmission des documents, j'invite les personnes qui ont à soumettre à mon visa des actes établis en Louisiane, en dehors de la ville de la Nouvelle-Orléans, à les faire certifier, préalablement, par M. Oscar Arroyo, secrétaire d'Etat de l'Etat de la Louisiane.
1er juillet 1888.
Le Consul, PAUL DEJARDIN.

LOUIS FRIGERIO,
OPTICIEN,
161.........Rue du Canal.........161
Instruments d'opticiens, de voyers, de marine et de mathématiciens.
Il est fait une spécialité de la réparation d'instruments de tous genres. Longues-vues et lorgnons d'opéra, lunettes, binocles, articles pour dessin, etc.
Réparations de montres.
Couteaux de poche, rasoirs, ciseaux.
8oct—1an—Dim Mar—Jeu

BEQUILLES,
BAS ELASTIQUES.
Soutiens abdominaux, Bandages herniaires, Suspensoires, appuis pour les épaules, etc, dans tous les genres et dans tous les prix.
A. McDERMOTT.
200 St-Charles, entre Julia et St-Joseph.
31 mai—1 an

Compagnie d'assurances mutuelles DES MARCHANDS
De la Nouvelle-Orléans.
No 104 rue du Canal.

TRENTE-QUATRIÈME ÉTAT DE SITUATION ANNUELLE.

La compagnie publie l'exposé suivant, conformément à ce qu'exige sa charte:

Primes reçues pendant l'année expirée le 31 mai 1888, y compris les primes non acquises de l'année précédente:		
Sur risques d'incendie	$169,969 74	
Sur risques maritimes	4,661 87	
Sur risques de rivières	5,665 35	
Total des primes	$1[illegible],296 96	
Moins—Primes non acquises	53,446 [illegible]	
Primes nettes acquises au 31 mai 1888		$126,850 96
Pertes payées:		
Sur risques de feu	35,371 98	
Sur risques maritimes	[illegible],988 23	
Sur risques de rivières	2,731 59	
Taxes et dépenses, moins intérêts	15,712 56	
Rémes [illegible]	18,221 16	73,025 42
Profits		$53,825 54
Moins 7 1/2 de dividendes déclarés		45,000 00
Surplus		$8,825 54
La Compagnie possède de l'actif suivant:		
Propriétés foncières	$27[illegible],482 29	
Actions de banques et de chemins de fer	[illegible],720 11	
Billets garantis par hypothèques et dépôt de titres	[illegible],760 11	
Billets recevables	[illegible],716 09	
Primes en cours de collection	[illegible],236 55	
Actions d'assurances	500 00	
Billets hypothécaires en par jugement	[illegible],333 40	
Argent comptant	[illegible],539 32	$500,690 46

L'exposé ci-dessus est une copie juste, vraie et correcte des livres de la compagnie.
Signé P. FOURCHY, Président.
JULES MONTREUIL, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans. Ville de la Nouvelle Orléans.
Fait sous serment pardevant moi, ce 29me jour de juin 1888.
Signé. JAS. FAHEY, Notaire.

DIRECTEURS.

D. A. Chaffraix	Jos. A. Shakspeare
M. W. Smith	W. H. Bohnger
Paul Capdevielle	Alden McLellan
Aristide Hopkins	John B. Lafitte
Paul Fourchy	D. Fatjo
U. Bassetti	

1 juillet—1m

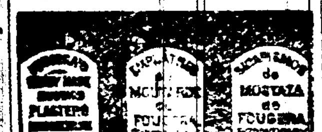

Expédié franco aux Etats-Unis, Canada et Mexique [illegible]

PIANOS
—DE—
PLEYEL
—CHEZ—
Louis Grunewald,
16 rue Baronne et 127 rue du Canal.

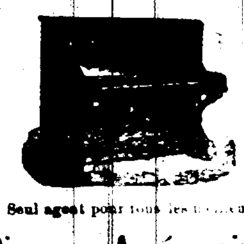

Seul agent pour tous les facteurs:
Pianos Américains,
Steinway,
Sohmer,
Knabe,
Behr,
Shoninger, Fischer et Pease,
Au plus bas prix, au comptant, ou payables en Versements mensuels avec facilités.
MUSIQUE
de tous les principaux éditeurs, ainsi que les dernières publications.
S'adresser au magasin de musique de
LOUIS GRUNEWALD,
NLLE-ORLÉANS.
1er oct87—1an

TRADERS BANK
AU COIN DES RUES
DECATUR ET DOUANE.
CAPITAL - $100,000
HENRY MASPERO .... Président
D. FATJO .... Vice-Président
J. E. TOURNÉ .... Caissier
Dépôts reçus et intérêts qu'ils auront.
20 mai—6 mois

Crescent Insurance Company.
67 et 69, rue du Camp,
NOUVELLE-ORLEANS.
Organisée comme compagnie mutuelle en 1849—Réorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1860.
CAPITAL EN ARGENT...$400,000
A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.
Polices d'assurances annuelles et à échéances fixes de gré à gré, remises contre des risques d'incendie.
W. R. LYMAN .... Président
J. H. OGLESBY .... Vice-Président
CHAS. E. RICE .... Secrétaire
Directeurs:
Joseph Bowling, Chas M. Whitney,
Geo. W. Sentell, J. H. Oglesby,
U. Marinoni, W. R. Lyman,
J. J. Reiss, Charles H. Dolsen,
Lucien Delery, S. C. Conlon,
R. F. W. Bachman, Charles Newman,
Joseph Kohn, M. Gillis,
James T. Hodd, Chas. A. Rice
D. H. Calder.
Voir nos agents dans la Louisiane, Texas, le Mississippi et l'Arkansas.
10 juil 87—1an

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.
POUR LE 9 JUILLET—CLASSE [illegible]
Tirage de 4 heures P. M.

39	63	37	47	54	65	5	45	2	9	35	49

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, ne font au public et journellement dans les salons de la Compagnie. En témoignage nous apposons notre signature Ce 9 juillet 1888—4 heures P. M.
J. A. A. BOUSSEAU
ALEX. HARRIS
E. A. WILSON.
Commissaires.
☞ Les plans de nos tirages quotidiens se vendent [illegible]

CHARTE
—DE LA—
Foreign Credit and Exchange Co.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.
ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

QU'IL soit su que le VINGT SIXIÈME (26me) jour du mois de JUIN de l'année mil huit cent quatre-vingt huit, et la cent douzième de l'indépendance des Etats-Unis.

Pardevant moi, JAMES SIMON, notaire, dûment commissionné, assermenté et qualifié, en la paroisse d'Orléans, et en la présence des témoins ci-après nommés et avant signé, ont comparu personnellement les différentes personnes dont les noms sont apposés à cet acte, lesquelles personnes ont déclaré, que se conformant aux dispositions des lois de l'Etat de la Louisiane, elles ont fondé une corporation en vertu des stipulations et des règlements qui suivent:

ARTICLE I.

Le nom de cette corporation est la "FOREIGN CREDIT AND EXCHANGE COMPANY." Elle aura le privilège de succession, en vertu de son titre d'incorporation pendant une durée de vingt-neuf années à partir de cette date, à moins qu'elle ne soit dissoute avant par un vote des deux tiers de ses membres, à une assemblée spéciale convoquée dans ce but, après trente jours d'avis dans un journal publié en la ville de la Nouvelle Orléans, et un avis spécial écrit à l'adresse de chacun des actionnaires. Son principal domicile est établi en la ville de la Nouvelle-Orléans, mais elle aura le droit d'en établir un additionnel en la ville de Mexico.

ARTICLE II.

L'objet et le but de cette corporation sont déclarés être l'encouragement des travaux publics et particuliers et le concours au développement et l'avancement des franchises, concessions, bénéfices ou privilèges que possèdent dans la République du Mexique des individus ou des corporations sous l'empire des lois du Mexique ou des divers Etats des Etats-Unis d'Amérique. Pour l'accomplissement de ses fins, cette corporation sera revêtue du pouvoir d'acheter et d'acquérir toute la propriété nécessaire, foncière et personnelle, d'acquérir, de concéder ou d'acheter du gouvernement mexicain ou ses représentants toutes les concessions publiques, tous les privilèges, franchises, contrats et bénéfices et d'assumer les obligations et de se conformer à toutes les dispositions contenues dans les dits contrats, concessions, privilèges, franchises et bénéfices; de les louer, sous-louer et hypothéquer ainsi que tous les biens que les lois de la République du Mexique ou de celle des Etats-Unis permettent de louer, sous-louer ou hypothéquer. Elle pourra aussi émettre des obligations garanties par des telles hypothèques, de faire emprunts et crédits, de négocier la vente des obligations ou d'autres biens.

ARTICLE III.

Le fonds capital de cette corporation sera de CENT VINGT MILLE PIASTRES ($120,000) divisé en deux cent quarante actions de cinq cents piastres chacune. Le fonds capital se paiera comme l'indiquera le Conseil de Direction. La Compagnie commencera ses opérations dès que soixante mille piastres du capital auront été souscrites. A toutes les élections chaque action aura droit à un vote, vote que pourra donner l'actionnaire ou fondé de pouvoirs.

ARTICLE IV.

Tous les pouvoirs corporels de cette compagnie sont investis dans un Board de Directeurs de cinq personnes, actionnaires, qui seront élus annuellement le premier lundi de Mai de chaque année qui auront le pouvoir de faire tous les règlements nécessaires pour le gouvernement et la conduite de la compagnie et de ses affaires, et diriger celle-ci et de nommer tous les officiers subordonnés et agents et de fixer leurs appointements. Ils nommeront un de leurs membres Président et un Vice-Président et éliront un Secrétaire et un Trésorier qui n'ont pas besoin d'être membre du Board, dont les devoirs et pouvoirs seront fixés par le Board dans leurs règlements, et à l'un d'eux [illegible] [illegible] jusqu'à ce que leurs successeurs aient été dûment élus et qu'ils auront qualifié.

[illegible] Bassetti, Edgar H. Bronson, John G. Byrd, Henry Maspero et Louis P. Rice constitueront le premier Board de Directeurs, qui restera en fonctions jusqu'au premier lundi de juillet 1889. En cas de mort, de démission et d'incapacité d'action d'un des directeurs pendant son terme d'office, la vacance sera remplie par les autres membres du Board.

ARTICLE V.

A l'expiration de cette charte ou en cas de dissolution, les affaires de la compagnie seront liquidées et son actif distribué par deux commissaires qui seront élus à une séance spéciale des actionnaires convoquée après trente jours d'avis public et spécial, ainsi qu'il est spécifié ci-dessus.

ARTICLE VI.

Le président peut, à sa discrétion, et devra, sur la demande écrite de trois actionnaires, représentant au moins vingt actions de stock, appeler des séances spéciales des actionnaires. A toutes les séances des actionnaires la majorité du fonds capital devra être présentée ou en personne ou par proxy pour constituer un quorum.

ARTICLE VII.

Aucun actionnaire ne sera responsable pour des contrats ou fautes de cette corporation, pour aucune autre somme que la balance due à la compagnie sur les actions qu'il possède. Aucune simple informalité dans l'organisation [illegible] l'effet de rendre cette Charte nulle ou d'exposer un actionnaire à aucune responsabilité au delà du montant de son stock, mais si un souscripteur quelconque ne payait pas sa souscription au stock conformément à la résolution du Board des Directeurs, ainsi que cela a été prévu dans l'Article III de cette Charte, il aura forfait, après cinq jours d'avis écrit, le montant déjà payé à la compagnie, et le Board des Directeurs pourra à son option, effectuer la vente [illegible] intérêt, afin de la re[illegible] dans le capital de la compagnie, et le montant ainsi payé par les dits actionnaires sera forfait au bénéfice des autres actionnaires.

Fait et passé dans mon bureau à la Nouvelle-Orléans, Lne., le jour et la date qui ont précédé ceux où cela a été écrit, en présence de Walter J. Morton et John Francis Adam, témoins compétents qui y ont apposé leurs noms avec les dites parties et moi le notaire.

Je, soussigné, Recorder des Hypothèques dans et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par le présent que l'acte d'incorporation du Foreign Credit & Exchange Co. ci-dessus mentionné, a été ce jour dûment enregistré dans mon bureau, dans le livre [illegible] folio [illegible].
Nouvelle-Orléans, 27 juin, 1888.
Signé: GEO. GUINAULT, Recorder des Hypothèques.

Je, soussigné, notaire, certifie par ceci, que la copie ci-dessus est une copie exacte de l'acte primitif qui est en mon bureau, et le certificat du Recorder des Hypothèques.
JAS. SIMEON, Notaire Public.
28 juin—7 fois en 30 jours.

FAITES VOTRE GLACE VOUS-MÊME
au moyen des
GLACIÈRES DELPY
Brévetées et récompensées aux Expositions.
Produisant un bloc de glace massif en quelques minutes par une simple opération; ou la crème à la glace, des crèmes et les carafes frappées, etc.
RÉUSSITE CERTAINE.—Prix de revient de la glace insignifiant, le sel employé servant indéfiniment.
Seuls propriétaires et fabricants pour l'Amérique.
L. DERMIGNY & A. PAGNOD,
126 West 25th St. NEW YORK.
Envoyez votre adresse pour recevoir le prospectus, en anglais ou français.
ON DEMANDE DES AGENTS.
10 juin—

BABY CARRIAGES,
R. P. Randall,
54 & 56 Baronne

DATE DE FONDATION, 1805
COMPAGNIE D'ASSURANCES
—DE LA—
NOUVELLE-ORLEANS.
New Orleans Insurance Company et New Orleans.
Etablie en 1805.
BUREAUX: 3 rue Carondelet entre Canal et Commune.
Capital - $500,000
J. TUYES, Président
A. SCHREIBER, Vice-Président.
JOSEPH A. HINCKS, Secrétaire.
Assure contre les risques de feu, de navires et de rivières, aux taux les plus réduits.
DIRECTEURS:
CHAS. T. DUGAZON, EDWD. J. BORNE,
PIERRE POUTZ, R. GALLY,
D. FATJO, A. SCHREIBER,
CHAS. E. SCHMIDT, THEO. BRIERRE,
JULES TUYES, M. LAROUSSINI,
GUS. PITOT, J. W. HINCKS.
24 fév '88—1an.